

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150706_03

Séance du 6 juillet 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 15

Date de la convocation :
29 juin 2015

Date d'affichage :
13 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Claude PAGET (procuration donnée à Florent SERRETTE), Lydie CHANEZ (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY).

M. Gérard MUGNIOT a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Assainissement autonome du Chalet de la Bourre

Le conseil municipal prend connaissance des 3 devis demandés l'installation d'un système d'assainissement individuel pour le Chalet de la Bourre, d'une capacité de 10 équivalents habitants (EH), sans utilisation d'énergie électrique :

- Ent. Jeannin : 13 500 € HT (fosse 8 m³ et filtre à sable de 50 m²) + 1 500 € HT pour un dégraisseur
- Ent. Colombo : 12 713 € HT (fosse et filtre à coco Ecoflo)
- Ent. Dole : 16 473,25 € HT (fosse 8 m³ et filtre à sable de 45 m²)

Après discussion et étude des avis consultatifs demandés sur les systèmes proposés, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Jeannin pour un montant de 13 500 € HT

Envoyé en préfecture le 17/07/2015

Reçu en préfecture le 17/07/2015

Affiché le



ID : 039-213903313-20150706-DCM_20150706_03-DE

+ 1 500 € HT pour la fourniture d'un dégraisseur, compte tenu de l'activité de restauration du Chalet de la Bourre et du recul dont on dispose sur le fonctionnement des filtres à sable.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE